

CHARTRE DU JOUEUR PARTICIPANT A UN CHAMPIONNAT

I. Championnats de l'Aude

- Inscription obligatoire par l'intermédiaire du Secteur auquel il appartient.
- En cas d'absence à un championnat où il était inscrit, le joueur doit fournir dans la semaine qui suit un certificat médical ou un justificatif motivant son absence (accident, décès, etc....).

Si aucun justificatif n'est fourni, le joueur sera interdit de tous les championnats l'année suivante. Ceci est également valable pour les concours qualificatifs.

- Tenue haut identique **et bas**
- Pour tous les championnats départementaux les joueurs devront verser 3€ à l'inscription

II. Championnats de ligue

- Tenue haut identique **et bas**
- Tout joueur absent sans motif notifié au Comité de l'Aude sera interdit de tous les championnats l'année suivante.

III. Championnats de France

- a) Si une équipe qualifiée ne se présente pas le jour du championnat de France, elle devra :
- ✓ rendre les tenues offertes par le Comité (ou les rembourser)
 - ✓ rendre les sommes éventuellement versées par le secteur
 - ✓ rembourser les frais engagés pour l'hôtellerie et le transport.

Elle sera privée de tous championnats l'année suivante.

- b) Tout joueur qualifié doit :
- ✓ se plier aux directives de son délégué
 - ✓ porter la tenue du comité
 - ✓ prendre le véhicule mis à disposition par le comité
 - ✓ en cas de départ anticipé du championnat, il remboursera la nuitée et le petit déjeuner au comité.

- c) Transport d'alcool interdit

Tout courrier d'absence à un championnat devra être adressé au comité.

Tout joueur qui ne respectera pas cette chartre passera automatiquement en commission de discipline.

Fait, le.....
À.....